

Grandes lignes du programme

C'est quoi CMC?

Le **programme de consultation et de mentorat en commercialisation (CMC)** fournit des fonds pour soutenir l'embauche d'experts-conseil ou de mentors pour aider les entreprises et les institutions dans les dernières étapes de la commercialisation de nouveaux produits ou processus, ou de nouvelles technologies. CMC est un programme de SavoirSphère, mis en œuvre avec l'appui financier de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APÉCA).

Qui peut présenter une demande à CMC?

- ✓ Les demandeurs, doivent être une des entités suivantes pour être admissible:
 - Petite ou moyenne entreprise,
 - Université ou Collège Communautaire,
 - Institution de recherche (à l'exclusion des laboratoires fédéraux)
- ✓ Les candidats doivent avoir leur siège social enregistré et opérant dans l'une des quatre provinces de l'Atlantique (Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Écosse, ou Terre-Neuve et Labrador).
- ✓ Tous les secteurs de l'industrie sont admissibles, à l'exception de : bois d'œuvre résineux, commerce de détail et en gros, immobilier, services gouvernementaux et services de nature personnelle ou sociale.
- ✓ Les candidats doivent démontrer que l'activité proposée:
 - Favorise la commercialisation d'un produit, d'une technologie ou d'un processus nouveau et innovant; et/ou
 - Aide à développer et à maintenir des partenariats, des transferts de technologie et des ententes de licence.

Quel type d'aide est offert?

CMC peut rembourser jusqu'à **65% des coûts admissibles (avant taxe), jusqu'à concurrence de 16 250 \$**. Au moins 35% du coût total du projet doit être payé par le demandeur. Toutes les sources de financement doivent être identifiées.

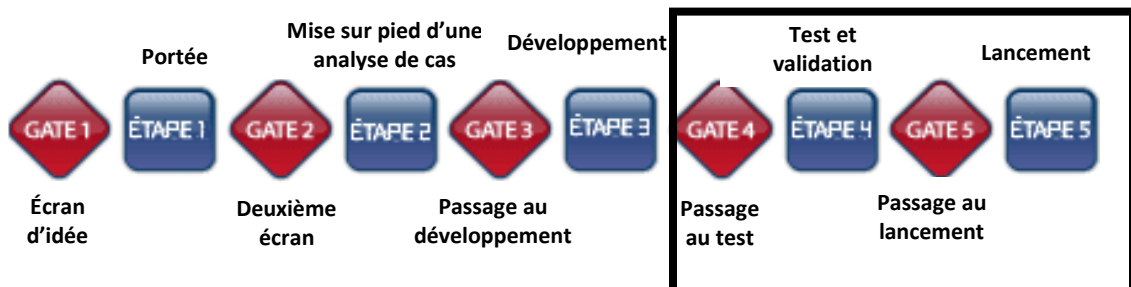
Le coût total du projet doit être d'au moins 5 000 \$ (avant taxe) incluant les frais admissibles.

Le demandeur doit **financer** le projet. CMC **remboursera** le montant de la contribution lorsque le projet sera complété, que tous les coûts du projet auront été payés par le demandeur et qu'une réclamation aura été soumise.

Quels produit, technologie ou processus sont admissibles ?

Un produit, technologie ou processus admissible doit :

1. **Être nouveau** - pas encore sur le marché.
 - Les demandes peuvent encore être envisagées si des ventes de référence se sont produites dans le cadre d'une phase de test ou pilote, sur un délai limité.
 - Le projet n'est **pas** admissible s'il est déjà sur le marché et le demandeur recherche de nouveaux marchés géographiques.
 - Le projet n'est **pas** admissible s'il s'agit d'une nouvelle version ou d'une mise à niveau d'une offre existante.
2. **Être innovant et unique**
 - Offre une solution répondant aux nouvelles exigences, aux besoins non articulés ou répondus plus efficacement aux besoins actuels du marché.
 - Il est clairement différencié des autres solutions sur le marché.
 - Le cas échéant, ont droit à son brevet, marque ou propriété intellectuelle (retenue ou en attente).
3. **Avoir dépassé la barrière 4 du Processus d'Innovation de Produit Stage-Gate®** - Développé au point où il peut être testé avec un utilisateur. Les tests internes d'un produit ne sont pas une activité admissible.



Quelles sont les activités admissibles ?

En général, les frais admissibles incluent des honoraires professionnels pour embaucher un expert-conseil ou un mentor pour aider les activités en temps opportun à soutenir la progression par les étapes 4 et 5. Les activités doivent être progressives, commençant pas plus tôt que la date de la demande, et être complétées dans un délai de 5 mois. L'information suivante est une directive seulement. Cette liste n'est pas exclusive.

Étape 4 : Activités de test et de validation ¹

Activités admissibles à la quatrième étape :

- *Tests d'utilisateur ou essais pratiques du produit* : pour vérifier si le produit fonctionne selon les conditions d'utilisation réelles et pour évaluer la réponse d'éventuels consommateurs au produit — afin de confirmer l'intention d'achat et l'acceptation du produit par le marché.
- *Production limitée, pilote ou d'essai* : pour tester, rectifier et prouver le processus de production, et pour déterminer la production plus précise des coûts et des données.
- *Marché prétest, marché-test ou vente d'essai* : mini-lancement du produit dans une région géographique limitée ou un territoire de ventes unique. Il s'agit de tester tous les éléments du marketing mix, notamment le produit en soi, ce qui permet d'évaluer la réponse des consommateurs, de mesurer l'efficacité du plan de lancement, et de déterminer les parts et les revenus prévus du marché.
- *Analyse financière révisée* : pour vérifier, la durabilité économique continue du projet en fonction de nouvelles données plus précises liées au revenu et aux coûts.
- *Analyse de l'écart* : afin de déterminer l'effort requis pour terminer la quatrième étape.

Le livrable à la fin de la quatrième étape est un produit et un processus entièrement testés, et immédiatement commercialisables.

Étape 5 : Pleine production et activités de lancement sur le marché

Activités admissibles à la cinquième étape :

- *Plans de marché de production ou d'activités* : pour concevoir ou mettre en œuvre des plans de lancement, du nouveau produit, de la nouvelle technologie ou du nouveau processus.
- *Matériel de commercialisation / vente* : dans le cadre d'un plan marketing / vente / lancement, développer des outils de communication spécifiques (matériels en ligne ou matériels) pour soutenir le lancement et la vente du nouveau produit, technologie ou processus.
- *Autres plans à l'appui* : pour analyser les voies de commercialisation possibles (vente ou brevet de la nouvelle technologie ou lancement d'une nouvelle entreprise) ou concevoir un plan de distribution et de logistique ou d'assurance de la qualité lié au lancement d'un nouveau produit, d'une nouvelle technologie ou d'un nouveau processus.
- *Surveillance* : pour concevoir ou mettre en œuvre un plan de surveillance après le lancement (qui se produit habituellement au début de l'étape de lancement) dans le cadre duquel le rendement du projet est évalué en fonction des principaux paramètres et l'équipe répond au moyen de mesures nécessaires.
- *Analyse de l'écart* : afin de déterminer l'effort requis pour terminer la cinquième étape.

Le livrable à la fin de l'étape 5 est le lancement du nouveau produit, de la technologie ou du processus.

¹ http://www.cyut.edu.tw/~tengli/Teaching/2007Fall/DesignMethod/DM_StageGate.ppt

Normalement, un maximum de deux projets est autorisé par technologie. Les activités dans un deuxième projet doivent démontrer une activité progressive et ne doivent pas être la suite d'un projet antérieur.

Que sont les coûts admissibles?

CMC est conçu pour aider les entreprises et les institutions à embaucher des experts pour aider à la commercialisation des efforts. Les coûts suivants sont admissibles à un remboursement :

- Frais professionnels et coûts de déplacement (selon les lignes directrices du gouvernement fédéral) associés à l'embauche ou aux services d'un spécialiste ou d'un consultant;
- Coûts associés à la tenue d'un groupe de travail (location d'un emplacement, équipement, etc.);
- Conception d'outils de communication précis du produit (sites web, dépliants, fiches techniques, etc.) dans le cadre du plan de marché ou de lancement;
- Coûts administratifs limités qui sont de nature croissante et directement liés au projet, par exemple les frais de communication, les photocopies, etc.

Par contre, les coûts associés aux activités suivantes ne sont pas admissibles à un remboursement :

- Déplacement du demandeur à une destination de marché;
- Frais engagés par un demandeur, ou un spécialiste/consultant, qui dépassent les dépenses susmentionnées;
- Conception d'outils de communication pour l'organisation du demandeur ou pour une activité précise;
- Coûts d'impression, achat publicitaire ou achat de logiciels opérationnels (exemple CRM), etc.

Sélection d'un Consultant

Le demandeur choisit le(s) consultant(s) qu'ils souhaitent embaucher et s'assure que le(s) consultant(s) accomplissent un travail satisfaisant. Le consultant ne doit pas nécessairement être un associé de SavoirSphère. Le demandeur peut choisir jusqu'à deux consultants.

Au moment de la demande, SavoirSphère examinera les compétences et l'expérience du consultant afin de s'assurer qu'elles correspondent à celles requises par le demandeur et confirment que le (s) consultant (s) n'ont aucun lien de dépendance avec le demandeur.

Exigences relatives aux contrats, aux réclamations et aux rapports

Si la demande et le consultant sont approuvés, un contrat sera établi entre SavoirSphère et le demandeur. Le contrat peut être daté et les coûts admissibles engagés à compter de la date de réception de la demande.

Pour aider financièrement, SavoirSphère peut effectuer deux paiements progressifs pendant le projet, si le demandeur fournit une preuve de paiement du pourcentage des coûts du projet engagés et une preuve de travail accompli.

Les candidats doivent accepter la possibilité d'une vérification future et être disposés à participer aux évaluations de programme. Plus précisément, cela signifie fournir des informations de base au début de l'activité, des informations de suivies lorsque le projet est terminé et une participation à un sondage jusqu'à quatre ans plus tard.

Le demandeur devra consentir à participer à des annonces publiques et à d'autres activités de marketing pour CMC, et il se peut que les résultats du projet soient communiqués à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, laquelle finance le programme.

Les demandeurs qui ne se conformeront pas à toutes les exigences du contrat ne seront pas admissibles à toute aide future par l'entremise de ce programme.

Processus de demande

Le formulaire de demande est disponible en ligne à www.savoirsphere.ca ou en communiquant avec SavoirSphère.

Chaque demande devrait être appuyée d'un complément solide d'information pour en faciliter l'évaluation (veuillez-vous reporter à la liste de vérification). Il se peut que des renseignements supplémentaires soient sollicités à n'importe quel point du processus d'évaluation. Chaque demande sera analysée selon une grille d'évaluation prédéterminée mesurant la force générale de la soumission, la viabilité technique et financière du projet et la mesure dans laquelle il répond aux objectifs et aux critères généraux du CMC.

Les demandeurs seront informés des résultats de l'évaluation dans les plus brefs délais, habituellement à l'intérieur de quatre à cinq semaines suivant la réception du formulaire de demande et des documents à l'appui (incluant la demande).

Le [Cadre de responsabilisation de gestion et la Procédure de recours](#) du programme sont disponibles en ligne.

Ressource

Si vous avez des questions au sujet du programme, veuillez communiquer avec SavoirSphère:

Courriel : commercialisation@savoirsphere.ca Site Web : <http://www.savoirsphere.ca>
Téléphone : 506-452-0387 Télécopieur : 506-452-1890



Atlantic Canada
Opportunities
Agency

Agence de
promotion économique
du Canada atlantique